

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**HUITIÈME ANNÉE N°907 DU 29 OCTOBRE 2013**

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 173e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 21 pages

Distribué à 15.100 personnes

## LA CITATION DE LA SEMAINE

«Les systèmes économiques qui négligent les facteurs moraux et sentimentaux sont comme des statues de cire : ils ont l'air d'être vivants et pourtant il leur manque la vie de l'être en chair et en os».

**GANDHI**

EN FRANCE, CENTRE  
DU SYSTÈME COLONIAL  
LA CRISE POLITIQUE POINTE  
AVEC LA FAIBLE  
POPULARITÉ  
DE PRÉSIDENT  
FRANÇAIS

**ANNÉE 2013**

**ANNÉE**

**SÉNÉGAL**

# SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 20

## LA NATION

### **PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

**22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

### **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

### **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .**

# À LA UNE

## LE MOIS DU CRÉOLE

**Octobre est, à travers le monde, et cela depuis une bonne dizaine d'années, «le mois du créole». Notre langue est célébrée aussi bien dans les pays créolophones que dans les pays d'Europe ou d'Amérique du Nord qui abritent une immigration créole. La Dominique, avec son «World Créole Festival», qui dure une semaine et les Seychelles avec son «Festival Kreol» qui dure un mois, ont été à la pointe du mouvement. Rejoints ensuite par le Québec avec son «Mois du créole de Montréal», sous la houlette de l'association haïtienne KEPKAA, et par le Conseil général de la Guadeloupe avec «Mwa Oktob Kreyol An Mouvman».**

**C'est en 1981, lors d'un colloque du Comité International des études Créoles à Vieux-Fort (Sainte-Lucie) que fut lancée l'idée d'un vaste rassemblement des chercheurs et créolistes natifs, cela à une époque où la créolistique était presque entièrement dominée par les Euro-américains. En 1983, sous son impulsion naissait la première Journée internationale de la langue créole. L'association Eritaj` a pris l'initiative de créer – en 1982 dans les pays créolophones et en 1987 dans la région parisienne – la Journée Internationale de la Langue et la Culture Créole pour rendre hommage aux millions de personnes qui s'expriment en créole dans le monde. Ce jour fêté dans le monde entier permet donc de fédérer**

**les créoles autour de leur culture et de discuter de leur situation. Tous les 28 octobre sont organisés des conférences, des témoignages, des séances d'animation musicales et autres activités culturelles, ainsi qu'une dictée symbolique, utilisée comme outil d'appel pour débattre des questions autour du créole et des enjeux liés à cette langue.**

**Le créole est notre langue. Il faut le défendre et le promouvoir.**

## **LA RÉDACTION**



## **AFFAIRES NATIONALES**

### **POLITIQUE**

#### **LES DIRIGEANTS DU CENTRE COLONIAL DE PLUS EN PLUS FRAGILISÉS**

17 mois après son entrée en fonction, François Hollande le président de la France ne recueille plus que 26% de bonnes opinions. La cote de François Hollande plonge de six points au mois d'octobre, avec 26% de bonnes opinions, ce qui en fait le président le plus impopulaire de toute la Ve République, dans le baromètre BVA. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault subit la même tendance, moins accentuée toutefois, avec une perte de quatre points l'amenant à 25% de bonnes opinions, un niveau analogue à celui de François Hollande. S'agissant du chef de l'état, la proportion des personnes interrogées qui disent avoir une mauvaise opinion de lui grimpe de sept points d'un seul coup, pour atteindre 73%, précise cette étude. 1% ne se prononce pas. A droite, le président fait l'unanimité contre lui. "Jamais, en 32 ans de mesures, un président n'était tombé en dessous de 30% de bonnes

opinions" dans une enquête BVA. Seuls les sympathisants socialistes ont encore, à 75%, une bonne opinion de François Hollande. Ceux qui ont voté pour lui au second tour "ne sont plus qu'un sur deux à avoir une bonne opinion de lui (51% contre 47%), ses alliés écologistes (54% de mauvaises opinions) et la gauche de la gauche (66% de mauvaises opinions) (étant) une nette majorité à le rejeter". A droite, ils sont 97% à avoir une mauvaise opinion du président, soit "un niveau qu'aucun président n'avait atteint" dans le baromètre BVA. Quant à Jean-Marc Ayrault, il cumule 73% de mauvaises opinions (+4). 2% sont sans avis. Seuls 14% des sondés (- 7) jugent que la politique menée par le tandem de l'exécutif est "efficace", 84% pensant le contraire. 25% seulement trouvent que cette politique est "juste", 74% la trouvant injuste. Quand le centre s'affaiblit, les perspectives se multiplient dans les colonies qui constituent la périphérie du système.

## **AMÉNAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE FONCIÈRE**

Les réformes de décentralisation font reposer l'essentiel des politiques foncières et d'urbanisme sur les municipalités, devenues de fait un maillon essentiel de l'administration des sols. Mais cette atomisation institutionnelle se heurte à des marchés de l'immobilier globalisés, dont l'équilibre fragile est menacé par la raréfaction des ressources foncières. L'envolée continue des prix a fait de l'immobilier l'un des placements financiers les plus performants sur la décennie écoulée, mais qui ne profite pas à tous. Cette flambée des coûts de l'immobilier a dans la plupart des cas pour origine un déséquilibre prononcé entre offre et demande de logements : l'immobilier est cher parce que rare. Dans des zones fortement urbanisées, les programmes neufs supposent dans l'immense majorité des cas la destruction de l'existant, mais encore faut-il avoir des opportunités. Mais plusieurs lois récentes, notamment celles relatives au Grenelle de l'environnement, ont privilégié la préservation des zones de cultures et la lutte contre l'étalement urbain. Ces lois, pour légitimes qu'elles soient concernant la préservation des terres arables, ont par contre encore accentué la pression foncière. Cette pression sur le foncier est renforcée par une faible rentabilisation, en termes d'usage, des mètres carrés construits récemment (bâtiments de faible hauteur, à usage exclusif de bureaux ou de commerces ou d'habitations...) . A cette difficulté de la ressource foncière s'ajoute le projet de loi de révision des valeurs locatives. Ces évolutions du marché de l'immobilier vont avoir une influence notable sur les politiques

foncières des communes, et donc sur leur attractivité. L'attractivité territoriale y est pourtant définie à la fois comme le moyen et l'objectif des politiques foncières, qui reposent pour partie sur la fiscalité locale. La politique foncière est un moyen au service de l'aménagement du territoire. Elle doit permettre d'assurer la mobilisation des terrains permettant la vie de la cité et doit donc à ce titre, servir différentes finalités : l'hébergement (foncier dédié à l'habitat), les équipements de la population (éducation, loisirs, espaces verts, voirie, ...), mais également le développement économique . Toute modification de cette fiscalité aura des conséquences sur l'attractivité des communes, et donc sur leurs recettes fiscales, dans un contexte de raréfaction du foncier. De quoi sérieusement ralentir pendant plusieurs années les projets de développement économique. Ces derniers passent par une alchimie subtile d'optimisation des ressources et des politiques foncières, à l'opposé des écueils de la cité dortoir ou du technopôle déserté la nuit. Sur la base d'une fiscalité équilibrée et équitable et d'une utilisation raisonnée des ressources foncières, tout l'enjeu consiste à préserver l'écosystème social : proposer une saine articulation entre logements, commerces, bureaux, et services de proximité comme les administrations ou les transports. Cela ne suppose pas tant de se lancer dans des programmes de grands travaux que de parfois simplement valoriser un patrimoine ancien, voire obsolète : « le développement urbain neuf ne représente jamais qu'un maigre pourcentage, souvent de l'ordre de 1% du parc de logements. C'est donc évidemment du côté du parc existant que les plus gros efforts devront être faits dans un premier temps » explique Vincent Renard, directeur de recherche au CNRS, qui déplore par ailleurs que « dans la pratique, beaucoup de communes n'ont pas véritablement de politique foncière active, et leur politique d'urbanisme se limite principalement à la réglementation de l'urbanisme et à la délivrance des autorisations ». Cette utilisation de l'existant doit être planifiée et pensée dans une logique de développement global, articulant l'ensemble des besoins de la cité. Cela impose désormais de dépasser les clivages entre les fonctions de bâti et de concevoir des bâtiments intégrant sur des hauteurs vraisemblablement plus importantes l'ensemble des possibilités : commerce, bureaux, services de proximité et habitats sur une même surface disponible. Les politiques foncières sont des réalisations du temps long, qui doivent s'inscrire dans un projet global et une perspective de développement à horizon de 10 ou 20 ans. « La mise en œuvre d'une politique foncière est souvent ingrate pour des élus locaux car elle ne porte ses fruits que sur la durée, une durée qui excède assez largement celle d'un mandat électoral. [...] Les politiques foncières ont besoin de constance et de durée . Les aléas du

marché de l'immobilier, en termes de prix et de ressources en diminution, et les évolutions législatives ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité, pour les collectivités locales en charge de ces politiques, de proposer et porter la vision de ce que sera notre environnement urbain de demain.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

### **BEAUCOUP DE PETITES ENTREPRISES**

**En 2010, près de 27 000 entreprises du secteur marchand hors agriculture sont implantées en Guadeloupe, employant 47 000 salariés. La très grande majorité (26 000) sont des micro-entreprises, surtout présentes dans le commerce et la construction. A l'autre bout de l'échelle, seulement 74 grandes entreprises emploient 8 600 salariés. Leurs établissements sont implantés sur l'ensemble de la Guadeloupe. Les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les PME sont concentrées au centre du pays . Les petites structures sont donc prépondérantes . En Guadeloupe, près de 26 000 micro-entreprises emploient le tiers des salariés . Les micro entreprises sont très présentes dans le commerce, la construction et également les activités touristiques, telles que l'hôtellerie et la restauration. Elles sont aussi des acteurs importants dans la santé, la réparation automobile, ainsi que les services à la personne. De manière générale, elles sont davantage tournées vers l'économie locale qui dépend d'ailleurs en très grande partie de ces très petites entreprises souvent individuelles et peu capitalisées.**

### **LA CTU RÉAGIT FACE À LA GRÈVE DES SALARIÉS DU CASINO DU GOSIER**

**Nous avons reçu le communiqué qui suit de la CTU :**

« Depuis le Samedi 26 Octobre 2013, un mouvement social paralyse le CASINO- JEUX du Gosier.Ce mouvement est la conséquence de la politique répressive conduite par le Directeur, Mr Philippe LEGARS, contre les employés qui refusent d'adhérer à sonsyndicat-maison.En dépit de l°intervention de la Présidente du Tribunal d°Instance de Pointe-à-Pitre qui, le 9 Octobre 2013, a imposé Porganisation des élections des InstancesReprésentatives du Persomiel sous le contrôle permanent d°un huissier de justice et en dépit de la nette victoire de la liste C.T.U., la Direction du Casino persiste à organiser la chasse à nos adhérents, militants et élus. La Préfète de la Région Guadeloupe, le Maire du Gosier, le Directeur Départemental du Travail ainsi que la Présidente du Tribunal



d°Instance en sont informés. Pour l°heure, les autorités politiques et administratives n°ont pas encore bougé le petit doigt. Faudra t°il que la C.T.U. prerre 1°initiative d°un blocage général de la zone touristique de la Pointe de la Verdure '.Si seuls les barrages peuvent provoquer l°ouverture du dialogue social, alors la C .T.U. n°hésitera pas un seul instant à dresser des barricades à Gosier ».

## **DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER**



# **AFFAIRES MONDIALES**

## **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

### **À L'EXPO MONDIALE SUD-SUD L'OIT APPELLE À PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS VERTS**

À l'occasion de l'ouverture de l'Expo mondiale Sud-Sud qui se déroule à Nairobi, au Kenya, cette semaine, l'Organisation internationale pour le travail a appelé lundi à un plus grand partage des expériences en matière de promotion des emplois verts, ce qui peut jouer un rôle déterminant pour aider les pays à progresser vers un avenir plus durable et respectueux de l'environnement. « Que les pays apprennent les uns des autres revêt une importance toute particulière puisque les emplois verts se trouvent dans toutes sortes de domaines, dans les secteurs traditionnels comme la production manufacturée et la construction ou dans des secteurs émergents comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique», a rappelé le Directeur du Département des partenariats et de la coopération pour le développement à l'Organisation internationale du Travail (OIT), Jürgen Schwettmann, lors du Forum des solutions vertes de l'OIT. « L'écologisation de l'économie peut s'avérer un processus complexe. L'expérience réussie d'un pays peut être pertinente pour d'autres pays. La coopération Sud-Sud et triangulaire peut dès lors accroître l'impact



des mesures destinées à favoriser la transition vers l'économie verte », a-t-il ajouté. Le Forum présentera des expériences régionales telles que le Réseau centraméricain des institutions de formation technique et professionnelle (EFTP) qui couvre le Guatemala, le Honduras, El Salvador, le Nicaragua, le Costa Rica, le Panama et la République dominicaine. Depuis 2010, les membres du réseau ont établi un ensemble de normes d'apprentissage fondées sur les meilleures pratiques pour huit professions vertes, à savoir l'agriculture biologique, l'installation et la réparation de panneaux photovoltaïques, la gestion de l'eau, la sylviculture durable, la gestion des risques environnementaux, ainsi que l'installation et la maintenance des systèmes de production d'énergie hybrides et la gestion des déchets. Ces normes d'apprentissage ont été intégrées avec succès dans les programmes nationaux de formation et ont contribué à pallier les pénuries de qualifications pour les emplois verts de certains secteurs.

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES**

### **HAÏTI ADOPTE UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LE LOGEMENT**

Le gouvernement vise, dans cette Politique nationale du logement et de l'habitat (PNLH) lancée récemment, à encourager la construction de logements décents et abordables dans des espaces aménagés et urbanisés où les habitants pourront se loger, travailler, circuler, se divertir et participer à la vie socio-économique. En effet, selon une estimation mentionnée dans le document de politique, Haïti devra faire face au défi de construire 500 000 unités de logement pour répondre au déficit actuel de logement et aux besoins jusqu'à 2020. Pour l'UCLBP, le principal enjeu du secteur est d'inscrire les actions dans un cadre stratégique clair et cohérent. C'est pourquoi la PNLH est articulée autour de cinq axes stratégiques, notamment une stratégie institutionnelle pour affermir le leadership de l'Etat ; une stratégie technique pour spécifier les moyens techniques de production de logements compatibles avec la protection de l'environnement ; une stratégie de financement qui va permettre de maximiser l'utilisation efficiente des ressources disponibles et de privilégier des approches

équitable du financement; une stratégie de gestion des risques pour prévenir et atténuer les risques liés aux aléas environnementaux ; et une stratégie de bonne gouvernance qui vise à promouvoir les principes de transparence, d'efficacité dans la gestion des ressources allouées. Ces axes de stratégie définissent, selon le résumé exécutif du document de politique, les grandes orientations relatives aux actions structurantes à mettre en oeuvre et qui doivent découler de la loi sur l'aménagement du territoire et le développement local, déjà déposée au Parlement. Cette politique nationale va également intervenir dans cinq domaines d'action pour stimuler le secteur de l'immobilier et de la construction et favoriser l'investissement à l'intérieur de ce secteur. Dans le domaine de financement de la construction du logement, l'Etat va s'engager à renforcer le crédit alloué au secteur, offrir des mesures incitatives à l'investissement dans le secteur, créer des fonds de garantie qui favoriseront l'octroi des prêts aux particuliers souhaitant accéder à la propriété. Sur le court terme, cinq programmes sont, soit en cours, soit envisagés dans le cadre de la PNLH. Il s'agit du programme d'appui à la construction de logements en accession sur des parcelles assainies; du programme de construction de logements collectifs à loyer modéré pour les catégories à faibles revenus ; du programme de construction de logements en accession pour des agents de la fonction publique ; du programme de réhabilitation et d'appui à la construction de logements dans les quartiers affectés par le séisme du 12 janvier 2010 ; et du programme de construction de logements abordables en accession ou en location pour les classes moyennes dans les grandes agglomérations urbaines. Toutefois, la mise en oeuvre de cette Politique nationale du logement et de l'habitat (PNLH) exigera un ensemble de prises en charge de la part des autorités étatiques. Elles devront, entre autres, s'assurer de la mise en oeuvre des programmes et projets dans le secteur de la construction, définir les politiques en matière de logement et d'habitat au niveau régional et local, élaborer et divulguer les normes, règlements et lois relatifs au logement et aux services de base.

## **LA VISION DES SOCIALISTES POUR L' AMÉRIQUE LATINE ET LA CARAÏBE**

Les 26 et 27 juillet 2013 , l'Internationale Socialiste a tenu une réunion de son Comité pour l'Amérique latine et la Caraïbe, SICLAC, a Ochos Rios, Jamaïque, accueillie par le Parti national du Peuple, PNP, avec la participation de la Première ministre de la Jamaïque, Portia Simpson Miller, leader du PNP et Vice-présidente de l'Internationale Socialiste. Miguel Vargas, de Saint Domingue a été élu Président du Comité et Márcio Bins Ely Vice-président .

**Le premier thème** de la discussion «Stratégies et politiques régionales pour renforcer le rôle de l'Amérique latine dans le nouveau cadre politique et économique mondial», a été introduit par deux intervenants, les Vice-présidents de l'IS Bernal Jimenez du PLN, Costa Rica et Victor Benoit, du Parti Fusion des Sociaux-Démocrates Haïtiens. Ceci a été suivi par de nombreuses contributions intéressantes. Pendant les discussions, les membres du comité ont souligné que la mondialisation apportait de grands défis et sont convenus que la région en général était ressortie de la crise économique qui avait commencé en 2008 dans un meilleur état qu'à d'autres occasions auparavant. Il a été rappelé que les prévisions de croissance par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CEPALC, reflétait que les pays de la région avaient réussi à maintenir des chiffres de croissance positifs et les prévisions pour les prochaines années étaient estimés à environ 3%. Toutefois, ils ont souligné qu'il était important de rester vigilant et d'agir rapidement en vue de tout ralentissement éventuel de croissance et de promouvoir et renforcer l'innovation, la compétitivité et des politiques pour stimuler l'emploi et la protection sociale dans les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe avec une action décisive par les gouvernement progressistes dans la mise en œuvre de politiques qui ne permettent non seulement une croissance économiquement et écologiquement durable, mais qui permet également aux gens de la région de progresser avec plus d'égalité et des meilleures conditions de vie pour tous. D'autres questions soulignées sous ce thème étaient la réforme des institutions internationales, surtout le système des Nations unies, et le besoin d'un multilatéralisme respectueux du droit international et

de l'égalité entre les nations.

**Le deuxième thème** «La vision social-démocrate et des propositions pour surmonter l'inégalité et les déficits démocratiques dans la région en construisant des sociétés plus inclusives et justes» a été introduit par Marcelo Ebrard, Vice-président de l'IS, du PRD, Mexique, et a également inclus de nombreuses interventions productives. Les participants ont souligné que l'Amérique latine et la Caraïbe continuait d'être une région avec de sérieux niveaux d'inégalité et ont fait valoir que les partis sociaux-démocrates devaient poursuivre avec vigueur leurs efforts pour combattre la pauvreté, parvenir à une plus grande inclusion et des meilleures conditions de vie pour tous les citoyens. Ils étaient d'accord sur le besoin d'institutions et de lois qui reconnaissent, respectent et garantissent les droits des gens, pour lequel des économies saines sont nécessaires, promouvant la croissance et le développement national. Hors, il a été souligné en même temps que, dans des pays de la région où il y a une croissance soutenue et un dynamisme économique, tel que c'est le cas au Brésil ou au Chili, l'émergence de mouvements sociaux avec des nouvelles exigences envers les gouvernements et les politiques publiques pouvait être observée ces derniers temps. Les membres du comité ont estimé que ces manifestations populaires exprimaient souvent le désir du peuple de politiques publiques, institutions et lois qui, au sein d'une économie de marché fonctionnante, combinent la création de richesses avec sa distribution adéquate et un réseau de protection sociale pour les générations actuelles et futures. Ceci devrait se matérialiser dans la mise en œuvre des programmes, allant d'une éducation de qualité du premier âge aux retraites en vieillesse et le respect de l'environnement, alors que les gens appellent à plus de solidarité dans la société et un engagement de leurs gouvernements pour la protection de l'environnement naturel et culturel pour les générations futures.

## **AFRIQUE**

### **LE 21<sup>e</sup> SIÈCLE SERA LE SIÈCLE DE L' AFRIQUE ?**

« À en juger par les signes d'un véritable renouveau et de réels progrès, je crois en effet que l'Afrique entre dans une ère nouvelle

», déclarait Myles Wickstead en 2005, alors qu'il dirigeait la Commission pour l'Afrique au Royaume Uni. Il avait vu juste. Le PIB de l'Afrique connaît depuis 2000 une solide croissance de 5 % par an, tirée par la demande de produits de base et stimulée par des liens plus étroits avec la finance et les échanges mondiaux, une gestion économique plus efficace dans les secteurs public et privé, l'amélioration des communications et d'autres innovations technologiques, et par des progrès en termes de conditions de vie et d'éducation. La productivité a augmenté sur l'ensemble du continent et le revenu par habitant, malgré une croissance démographique élevée par rapport au reste du monde, a progressé deux fois plus vite que dans les pays de l'OCDE, amorçant ainsi l'essor rapide de la classe moyenne. Des réfrigérateurs aux téléphones portables, aux voitures et aux services financiers, la consommation a explosé : au Ghana par exemple, le taux de motorisation a fait un bond de 81 % depuis 2006. Mais des obstacles considérables persistent malgré ces progrès. L'Afrique a du mal à atteindre les huit Objectifs du Millénaire pour le développement – alors qu'il reste à peine deux ans avant l'échéance. Ainsi, un tiers seulement des Africains disposent d'installations sanitaires, et un autre tiers n'a pas accès à l'eau potable. Dans ce contexte, la lutte contre les maladies reste un défi de taille, d'autant que le prix des vaccins augmente. Ces problèmes sont particulièrement préoccupants dans les États fragiles d'Afrique, dont les 200 millions d'habitants sont en constante situation de dépendance. Bien qu'une étude récente de la Banque mondiale laisse entrevoir certains progrès dans les États fragiles, leur situation difficile met en évidence l'importance de l'aide au développement et la nécessité pour les donateurs de revenir sur les récentes baisses appliquées. L'aide sera essentielle également pour remédier à ce que la Banque africaine de développement appelle un « déficit d'infrastructures », un énorme gouffre dont le comblement coûterait 50 milliards de dollars par an environ pendant 10 ans, d'après les estimations de la Banque. De toute évidence, l'Afrique doit transformer ses structures économiques si elle veut exploiter plus pleinement ses abondantes ressources naturelles. Il faudra notamment aider les pays à se tourner vers des activités à plus forte valeur ajoutée, comme la production manufacturière, et à tirer des bénéfices accrus de l'exploitation même des matières premières

en ancrant plus profondément les entreprises mondiales dans les chaînes d'approvisionnement locales. Une autre priorité consiste à investir davantage dans l'acquisition de compétences et dans l'éducation des enfants, en particulier pour améliorer les perspectives des dizaines de millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Il faut aussi poursuivre les efforts accomplis – souvent avec l'aide de l'OCDE – pour renforcer les institutions publiques, améliorer les systèmes fiscaux et lutter contre la corruption. En définitive, l'Afrique peut-elle continuer d'aller de l'avant et résister à des difficultés à court terme, en particulier à la baisse de la demande de la Chine ? La réponse est oui, en partie grâce à la hausse des investissements de l'Inde, de la Corée et d'autres pays, et au maintien des efforts internationaux de développement. Mais les véritables avancées viendront surtout de la coordination des politiques. En favorisant, par des stratégies adaptées, une croissance solidaire et une utilisation accrue du capital humain, les décideurs publics pourraient faire véritablement advenir le siècle de l'Afrique.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



## ÉTAT DES MARCHÉS

### ASIE

Les La Bourse de Tokyo a terminé la séance de ce mardi en baisse de 0,49% à 14.326 pts sur le Nikkei, toujours un oeil sur le yen qui reste plutôt ferme à 97,50 unités face au dollar et après un 'profit warning' du fabricant d'engins de travaux publics Komatsu. Le titre a chuté de 8% après avoir abaissé de plus de 30% son objectif de résultat d'exploitation annuel, évoquant une demande plus faible que prévu d'équipements miniers. Cette annonce a pesé sur l'ensemble des valeurs exposées à la Chine et aux pays émergents.



Shanghai perd d'ailleurs 1% ce matin dans une ambiance encore heurtée après les événements de Pékin hier, Jakarta recule de 0,7%, Sydney glisse de 0,5%. En revanche, Singapour avance de 0,1%, Hong Kong, Séoul de +0,2% et le Sensex en Inde de 1,74%.

## **ÉTATS UNIS**

Wall Street a atteint de nouveaux records mardi, stimulée par les bonnes nouvelles de quelques grands noms de la cote et surtout l'espoir de voir la banque centrale américaine maintenir pendant encore plusieurs mois son soutien exceptionnel à l'économie. Selon des résultats définitifs, le Dow Jones Industrial Average, indice vedette de la bourse de New York, s'est adjugé 0,72% ou 111,42 points pour s'établir à 15.680,35 points, un niveau jamais atteint auparavant en clôture. Le S&P 500, l'indice américain le plus regardé par les investisseurs, a de son côté grimpé de 0,56% ou 9,84 points pour terminer à 1.771,95, dépassant lui aussi son précédent record. Le Nasdaq, à dominante technologique, s'est pour sa part adjugé 0,31% (12,21 points) à 3.952,34 points, un niveau plus vu depuis septembre 2000. Le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des Etats-Unis (Fed) a entamé mardi une réunion de deux jours à Washington à l'issue de laquelle, selon une majorité d'analystes, il devrait maintenir sa politique actuelle, ultra-accommodante.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en hausse pour la plupart mardi, sous l'impulsion du secteur de l'énergie après la publication des résultats rassurants de BP et de la parapétrolière italienne Saipem. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50, a pris 0,95% et le FTSEurofirst 300 0,39%. À Paris, le CAC 40 a gagné 26,48 points ou 0,62% à 4.278,09 points, terminant non loin de son plus haut du jour. Le Footsie britannique a pris 0,73%, à un nouveau plus haut de cinq ans, et le Dax allemand a gravi un nouveau sommet à 9.022 points (+0,48%) mais le marché suisse a perdu 0,65% sous le poids d'UBS. L'indice sectoriel du pétrole et du gaz, à la traîne cette année, a bondi de 1,87% à la faveur des publications de BP et Saipem, qui ont pris respectivement 5,62% et 4,73%.



## **CHANGE**

L'euro reculait face au dollar mardi, dans un marché empreint d'attentisme avant le début de la réunion de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui devrait déboucher sur le maintien d'une politique monétaire ultra-accommodante. Vers 17H00 GMT (12H00 en Guadeloupe), la devise européenne valait 1,3744 dollar, contre 1,3785 dollar lundi à 21H00 GMT. Vendredi, l'euro était monté à 1,3832 dollar, son niveau le plus élevé depuis début novembre 2011. La monnaie unique européenne montait face au yen, à 134,94 yens contre 134,62 yens lundi. Le dollar aussi gagnait du terrain face à la monnaie nippone, à 98,18 yens contre 97,65 yens la veille. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 85,64 pence pour un euro - après avoir atteint vers 14H45 GMT son niveau le plus faible depuis fin août (85,85 pence) - ainsi que face au dollar, à 1,6048 dollar pour une livre. La devise helvétique reculait face à l'euro, à 1,2364 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8996 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,0906 yuans pour un dollar contre 6,0859 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.349,25 dollars au fixing du soir contre 1.361 dollars lundi. Le cours du métal jaune est monté sur le marché au comptant lundi à 1.361,93 dollars, son niveau le plus élevé en cinq semaines et demi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole reculaient mardi en fin d'échanges européens, au lendemain d'un net rebond dû à des inquiétudes sur la production pétrolière libyenne et à la veille d'une décision de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 108,68 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en recul de 93 cents par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance céda 44 cents, à 98,24 dollars. Le Brent, qui avait pris plus de 2,50 dollars lundi en raison de craintes sur la production libyenne, se repliait après l'apaisement de ces inquiétudes.

## **DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION**



## MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

### LE CASSE TÊTE DES DÉLAIS ET DES PROCÉDURES COLLECTIVES

45 jours, 1 mois, 5 ans, 10 ans... autant de délais à respecter et à connaître pour les dirigeants d'entreprises qui font face à une entreprise en difficulté. Mais comment mémoriser des délais qui, aussi primordiaux soient-ils, ne cessent de se multiplier ? Petit tour d'horizon des principaux délais à avoir en tête afin d'y voir un peu plus clair. Quels sont les délais à respecter pour déclarer une créance en matière de procédures collectives ?

**La déclaration de créances** est une formalité obligatoire pour les créanciers d'un débiteur qui fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire), afin de pouvoir prétendre au règlement des sommes qui leur sont dues. La déclaration doit intervenir dans les deux mois suivant la publication du jugement d'ouverture au BODACC (Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales). Ce délai est porté à quatre mois pour les créanciers domiciliés à l'étranger. Doivent ainsi être déclarées dans ce délai :

- les créances nées avant l'ouverture de la procédure,
- les créances nées après l'ouverture de la procédure si elles portent sur des contrats à exécution successive (loyer, gaz, électricité...).

Ce délai de deux mois court à compter de la date d'exigibilité de la créance. Pour les créanciers bénéficiant de sûretés (gage, hypothèque, etc.) ou d'un contrat ayant fait l'objet de publicité, le délai de déclaration commence à partir de l'avis qui leur est adressé. Un créancier qui n'a pas fait sa déclaration dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits pendant la durée de la procédure. Autrement dit, sa créance ne peut pas être prise en

compte au passif de la procédure collective : il ne pourra donc pas participer aux distributions de fonds qui pourraient intervenir. On dit alors qu'il est forclos. Le créancier forclos peut demander au tribunal d'être relevé de la forclusion s'il justifie que le retard n'est pas de son fait (par exemple une hospitalisation) ou est imputable au débiteur. Il doit alors adresser une requête au juge-commissaire. La requête sera acceptée par le juge si :

- elle intervient dans les six mois de la publication du jugement d'ouverture au BODACC, ce délai étant porté à un an pour les créanciers titulaires de sûretés publiées, ou placées dans l'impossibilité de connaître l'existence de leur créance avant l'expiration du délai de six mois précité,
- le créancier parvient à apporter la preuve que la non-déclaration dans les délais légaux n'est pas de son fait ou est due à une omission volontaire du débiteur lors de la remise de la liste des créanciers.

Cependant, si le créancier ne parvient pas à se faire relever de sa forclusion, sa créance n'est pas entièrement éteinte. Il pourra toujours poursuivre la caution (notamment de son locataire), laquelle ne pourra pas invoquer une déclaration tardive ou une omission pour prétendre se décharger de ses engagements. En effet, depuis un arrêt du 12 juillet 2011 marquant un revirement de jurisprudence, la chambre commerciale de la Cour de cassation considère que le défaut de déclaration de créance ne constitue plus une exception inhérente à la dette que la caution peut opposer au créancier pour être libérée de son engagement, en application de l'article L122-6 du Code de commerce. De même, il pourra à nouveau déclarer cette même créance dans une nouvelle procédure collective.

### **Dans quels délais doit-on déclarer un état de cessation des paiements ?**

Lorsqu'une entreprise se trouve en situation de cessation des paiements (quand elle est dans l'impossibilité de régler ses dettes avec son actif disponible), elle doit effectuer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de commerce ou du Tribunal de grande instance. La déclaration de cessation des paiements doit être déposée, dans un délai maximum de 45 jours suivant la date de cessation des paiements, c'est-à-dire suivant la

survenance de l'impossibilité de payer :

- au greffe du Tribunal de commerce (pour un commerçant ou artisan),
- au greffe du Tribunal de grande instance (dans les autres cas) du lieu du siège de l'entreprise.

Seul le représentant légal de l'entreprise est habilité à effectuer une déclaration de cessation de paiements. Il peut se faire remplacer par la personne de son choix, qui doit être munie d'un pouvoir spécialement établi à cet effet. En l'absence de déclaration, le dirigeant ou le débiteur-personne physique encourt des sanctions, notamment une interdiction de gérer.

### **Dans quel délai peut-on faire valoir une clause de revendication de marchandise ?**

L'action en revendication permet au créancier d'une entreprise en difficulté de revendiquer un bien lui appartenant et vendu avec clause de réserve de propriété, qui se trouve entre les mains du débiteur. Depuis une réforme de 1994, la procédure de revendication de marchandises en présence d'une clause de réserve de propriété se déroule en deux phases : une phase extrajudiciaire et une phase judiciaire. La première phase, obligatoire : elle consiste en une demande en revendication adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'administrateur ou, à défaut, au représentant des créanciers ou au liquidateur. Cette demande doit être faite dans les trois mois de la publication au BODACC du jugement ouvrant la procédure collective. Cette demande peut être faite même en l'absence de déclaration de créance. Deuxième phase : à défaut d'acquiescement dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande ou en cas de contestation, la demande est portée devant le juge-commissaire. Cette demande doit être effectuée dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai de réponse du mandataire. Le non-respect par le propriétaire du délai entraîne la forclusion de la demande en revendication.

### **DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION**



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

### OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

### DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

### PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN juillet 2013 : 67 770 ( +3,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )  
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

### **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

**LIRE**  
**ET FAITES LIRE**  
**LA NATION**  
**LE JOURNAL DE LA**  
**GUADELOUPE**  
**ET DES GUADELOUPÉENS**